

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 03974

Numéro SIREN : 853 810 976

Nom ou dénomination : PRIMUS

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/021274

PRIMUS

SAS
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 5 PLACE ROGER ARNAUD 31400 TOULOUSE
R.C.S. de Toulouse : 853810976

Procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires

Le 14/11/2020,

Les actionnaires de la société PRIMUS, SAS au capital de 1 000 Euros ,
dont le siège social est situé au 5 PLACE ROGER ARNAUD 31400
TOULOUSE, ont pris les décisions suivantes :

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par Les actionnaires de la démission de Tancrede
CULOT-BLITEK, à compter de ce jour, de ses fonctions de président.
Les actionnaires acceptent sa démission à compter de ce jour et lui
donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions .

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Est nommé président pour une durée indéterminée à compter de ce jour
Monsieur Obry Victorien né le 29 janvier 1994 à Dieppe (76200 France)
de nationalité Française Célibataire, demeurant au 76 bis Route de

Narbonne 31400 Toulouse.

Ce dernier déclare accepter la fonction de président .

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Monsieur Obry Victorien né le 29 janvier 1994 à Dieppe (76200 France) de nationalité Française Célibataire, demeurant au 76 bis Route de Narbonne 31400 Toulouse , président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous Les actionnaires et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :

